

IMPORTANT : INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE BOURSE EN LIGNE

Comme rappelé dans un courrier distribué dans la semaine du 11 septembre 2017, les demandes de bourses seront effectuées cette année directement en ligne.

Vous avez déjà reçu les codes d'accès aux téléservices par les élèves. Je vous invite à vous y connecter.

Rappel : pour les démarches **vous devez disposer également d'une adresse mail.**

Attention : les relevés d'identité bancaire (RIB) doivent mentionner les nom et prénom du responsable légal qui effectue la demande de bourse (obligation légale).

La date limite des saisies des dossiers de bourses est le 18 octobre 2017, dernier délai (date réglementaire) mais nous vous invitons à effectuer l'ensemble des démarches au plus tôt. Notre secrétariat vous demandera de donner toutes les pièces nécessaires que vous devez obligatoirement fournir.

Quelques informations complémentaires :

- sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
- sur une vidéo explicative : <http://www.dailymotion.com/video/x5spbnw>
- sur l'affiche du ministère :

→ Du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017

Demander une bourse de collège
En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de 41 000 demandes en 2016

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

 Mon avis d'impôt 2016 (et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)	 L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège.	 Mon adresse de messagerie électronique
---	--	---

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à Scolarité services**
https://teleservices.ac-*****.fr/its

Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via : France Connect
Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.**
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.**

education.gouv.fr/aides-financieres-college

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale Informatique et Libertés (CNIL)